



Association étudiante et vente alimentaire

Par **anicet62**, le **20/06/2012 à 10:03**

Bonjour,

Nous allons créer une association étudiante dans notre faculté.

Étant donné que c'est une petite fac et qu'il n'y a pas de réelle activité associative, nous avons l'idée de vendre le matin des petits pains avec boissons chaudes.

Cependant j'ai un peu de mal avec les textes de loi... Je n'arrive pas à savoir :

- combien de tels événements peut-on organiser par moi, par semaine ou par année ?
- est-ce qu'il y a un montant maximum avant de payer des taxes ou doit-on toujours en payer ?

Point de vue organisation :

- les petits pains seraient achetés dans une boulangerie de la ville ;
- les boissons faites sur place ;
- les organisateurs sont des bénévoles ;
- l'association est à but non lucratif.

Est-ce qu'il y a aussi d'autres choses à prévoir ?

Merci